

SOLIDARITÉS SIGNATURE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC FRANCE ALZHEIMER



À l'occasion du lancement du Mois de l'aidant jeudi 30 septembre, le Président du Département et le Président de France Alzheimer Seine-et-Marne ont co-signé une charte d'engagement. Objectif : renforcer l'inclusion et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans l'espace public.

Créé le: 30/09/2021

Orientation, inclusion et sensibilisation



Ce sont les 3 axes majeurs de la charte « Conseil départemental aidant Alzheimer, aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées ». À travers son adhésion, le président du Département de Seine-et-Marne Jean-François Parigi s'engage aux côtés de l'union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées, à favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie app

arentée ainsi que de leurs proches aidants dans l'espace public.

Ainsi, Jean-François Parigi et le président de l'association départementale France Alzheimer Seine-et-Marne, Jean Cré, ont signé ensemble une charte d'engagement réciproque à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, à l'Hôtel du Département jeudi 30 septembre. Un acte fort réalisé le jour du lancement du mois de l'aidant.



Faisons de ce Mois de l'aidant un moment de réflexion pour construire notre avenir, car notre avenir dépend aussi de nos amis handicapés. »

Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne



En contrepartie de l'engagement du Département, France Alzheimer Seine-et-Marne se tient à ses côtés pour :

- aider à informer précisément les habitants du territoire sur tous les dispositifs existants,
- donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation des acteurs (personnel des services, etc.),
- soutenir pour mieux accompagner et orienter les habitants impactés par la maladie.

« Par ailleurs, nous continuerons de développer des réponses adaptées et territorialisées, dans la continuité de ce que nous avons pu faire par le passé, comme les Pôles d'Autonomie Territoriaux ou encore les services SAP HA afin que chaque aidant et aidé puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité, évitant ainsi les risques de rupture de parcours », a déclaré le président du Département de Seine-et-Marne, Jean-François Parigi.



Je mettrai au cœur de toute mes réflexions la problématique du handicap, qu'il soit moteur ou moins visible. Toutes les formes de handicap méritent notre attention. La porte du Département sera toujours ouverte.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne